

9

[< > Tout le flash](#)

- [LE FLASH eco 09h59Kingfisher : hausse du bénéfice annuel](#)

Loi travail: la CFE-CGC ne sera pas à la mobilisation du 31 mars

- [Home ECONOMIE Flash Eco](#)
- - Par lefigaro.fr avec AFP
 - Mis à jour le 21/03/2016 à 17:55
 - Publié le 21/03/2016 à 17:54

Publicité



L'anglais ? Une langue utile !

[Lancez-vous](#)

1/5

La CFE-CGC a décidé lundi de ne pas se joindre aux grèves et manifestations lancées à l'appel de sept autres organisations syndicales, dont FO, la CGT et l'Unef contre la loi travail le 31 mars, préférant "travailler à des amendements", a déclaré à l'AFP sa présidente, Carole Couvert.

"Nous n'allons pas appeler à la mobilisation du 31 mars qui réclame un retrait du texte. Le texte ne nous satisfait pas, mais nous travaillons plutôt à des amendements", a expliqué la numéro un de la centrale des cadres et agents de maîtrise.

La CFE-CGC appellera néanmoins "à un rassemblement, lors du débat parlementaire, a proximité de l'Assemblée nationale", a-t-elle précisé à l'issue d'une réunion avec ses fédérations.

Dénonçant une "régression sociale", la CGT, FO, la FSU, l'Union syndicale Solidaires, l'Unef, l'UNL (lycéens) et la FIDL (lycéens) ont appelé à des grèves et manifestations le 31 mars pour demander le retrait du projet de loi El Khomri.

La semaine dernière, la CFE-CGC, présentée comme étant dans le camp des syndicats "réformistes", s'était félicitée du retrait du plafonnement des indemnités prud'homales du projet de loi. Elle réclamait en revanche le "retrait du référendum" d'entreprise, qui figure toujours dans le texte.

[CONNEXION](#)